

Patinoire Municipale - Fixation des tarifs - Modification de la délibération du 24 mai 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a fixé un tarif «*Visiteur*» de 25 F pour la Patinoire «La Fayette».

Après quelques semaines de fonctionnement, ce tarif apparaîtrait inadapté.

Après avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un nouveau tarif «*Visiteur*» de **10 F**, valable pour tout adulte accompagnant un enfant en bas âge patineur ou non patineur, ou pour toute personne désirant s'installer dans les gradins en séance publique.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur cette proposition de modification de tarif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification de tarif.